



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sommaire :

- 1- *Eléments de contexte principaux*
- 2- *Le cadre général du budget*
- 3- *Le budget général*
- 4- *Les budgets annexes*
- 5- *Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour les communautés de communes.

Elle est disponible sur le site internet de Bugey Sud : www.ccbugeysud.com

1 – Eléments de contexte principaux

Présentation générale

La communauté de communes a été créée au 01/01/2014.

Suite à l'arrêté préfectoral du 16/09/2016, elle a dû intégrer, au 01/01/2017, les 12 communes de la communauté de communes du Valromey ainsi que les syndicats mixtes du SIVOM bas Bugey et du SERAN.

Elle regroupe 43 communes et compte 34 637 habitants depuis janvier 2018 (fiche individuelle DGF 2018).

Les axes majeurs du budget primitif 2019, traduisant le projet de territoire :

Développer une politique d'aménagement qui concourt à offrir de meilleurs services pour l'ensemble du territoire (mobilité, commerces, santé, services à la personne).

Renforcer le développement économique avec un maillage du territoire autour d'un pôle principal et de pôles secondaires.

Conduire une politique touristique créant des retombées économiques durables.

Concevoir et promouvoir le Bugey Sud comme un espace de développement et de qualité de vie.

2 – Le cadre général du budget

Le vote du budget primitif répond à quelques principes :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019.

Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget de la communauté de communes sera voté le 11/04/2019 par le conseil communautaire. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21/03/2019 en conseil communautaire.

Il a été établi dans un contexte de continuité des mesures de redressement des comptes publics. En ce qui concerne la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, celles-ci n'ont pas été notifiées par les services de l'Etat, des estimations ont été portées au budget primitif.

Il convient également de préciser que le budget primitif 2019 est établi avec la reprise des résultats des comptes administratifs 2018, puisque ceux-ci sont votés au cours de la même séance.

L'objectif est :

- de ne pas augmenter la fiscalité prélevée sur le territoire ;
- de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de réaliser le programme d'investissement prévu afin de soutenir l'économie locale et de poursuivre la réalisation des projets ;
- de maîtriser l'évolution de l'endettement.

Afin d'assurer la gestion des compétences de la communauté de communes, 15 budgets ont été mis en place afin d'assurer un suivi comptable individualisé.

Le budget principal qui comporte les principales dépenses et recettes de la communauté de communes et 14 budgets annexes :

897	Actipôle à Virignin	890	Port de plaisance (Virignin)
881	Atelier-relais (Ousson nord)	894	Camping site du lac de Virieu-le-Grand
885	Atelier-relais La Bussière (Haut Valromey)	883	Maisons médicales
895	Atelier-relais Orofusion (Groslée Saint-Benoît)	884	Gestion des déchets
889	ZA en Sauvy (Virieu le Grand)	886	Service ADS
891	ZA Pré du Pont (Brens)	882	SPANC
893	ZAC de la Picardière (Virignin)	887	GEMAPI

Tableau de synthèse des montants prévisionnels des budgets primitifs principal et annexes pour 2019 par section :

Budgets Primitifs 2019	Section de fonctionnement	section d'investissement	total
Principal	24 599 345.46 €	18 917 944.19 €	43 517 289.65 €
Actipôle à Virignin	342 294.29 €	958 712.17 €	1 301 006.46 €
Atelier-relais (Ousson nord)	116 621.14 €	72 677.21 €	189 298.35 €
Atelier-relais La Bussière (Haut Valromey)	15 300.00 €	60 737.72 €	76 037.72 €
Atelier-relais Orofusion (Groslée Saint-Benoît)	76 732.16 €	109 582.00 €	186 314.16 €
ZA Pré du pont (Brens)	123 461.92 €	123 461.92 €	246 923.84 €
ZA en Sauvy (Virieu-le-Grand)	65 499.04 €	47 499.04 €	112 998.08 €
ZAC de la Picardière (Virignin)	1 438 516.15 €	1 387 516.15 €	2 826 032.30 €
Port de plaisance (Virignin)	153 110.31 €	134 923.64 €	288 033.95 €
Camping site du lac de Virieu-le-Grand	61 252.79 €	5 619.00 €	66 871.79 €
Maisons médicales (Virieu-le Grand et Culoz)	147 526.04 €	1 138 083.73 €	1 285 609.77 €
Gestion des déchets	4 264 517.74 €	2 060 688.34 €	6 325 206.08 €
Service ADS	278 518.35 €	21 821.54 €	300 339.89 €
SPANC	391 496.01 €	1 788.36 €	393 284.37 €
GEMAPI	445 143.11 €	1 736 722.17 €	2 181 865.28 €
CUMUL			59 297 111.69 €

3- Le budget principal

A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer les affaires courantes. La section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **24 570 965.46 €** dont (8 434 763.26 €) d'excédent reporté de l'année 2018.

Les différents chapitres :

	chapitres	Montants réalisés en 2018	prévisionnels 2019
11-	Charges à caractère générales	2 939 280.55 €	3 802 835.00 €
12-	Charges de personnel et frais assimilés	2 159 433.04 €	2 582 073.84 €
14-	Atténuation de produits	6 431 941.47 €	6 397 668.00 €
65-	Autres charges de gestion courante	1 419 220.05 €	1 295 066.20 €
66-	Charges financières	142 136.25 €	135 436.70 €
67-	Charges exceptionnelles	331 864.00 €	329 000.00 €
022-	Dépenses imprévues		300 000.00 €
042-	Opération d'ordre	883 480.45 €	950 000.00 €
023-	Virement à la section d'investissement		8 778 885.72 €
	TOTAL	14 307 355.81 €	24 570 965.46 €

011 : Charges générales :

Ce chapitre regroupe essentiellement les charges de gestion courantes qui implique des notons de récurrence et de quotidienneté, telles que l'électricité, le combustible, les assurances, les fournitures diverses, l'entretien des bâtiments et des terrains situés en zone d'activités, des sites touristiques, de la voirie communale classée, la piscine de Belley, les programmations de manifestations économiques touristiques et culturelles, les actions sociales et de politique de la ville ...,

Les postes principaux sont :

- l'entretien de la voirie communale classée : 676.300 €
- le remboursement des heures de voirie aux communes (effectuées par les personnels communaux) : 1.181.000 € (compris 324.000 € correspondant au rappel heures de voirie 2018 suite au retard de déclaration des communes)
- les honoraires : 75.230 €
- les études en cours : 457.499 €
 - . dont étude prise de compétence eau et assainissement
 - . dont études pour : ORT, logement, mobilité, PCAET, commerce et patrimoine
- le service de transport à la demande : 263.500 € HT (assujettissement à TVA)

- les contrats de prestation : 68.239 €
- les maintenances : 42.998 €
- les assurances : 45.000 €
- les entretiens de terrains et Viarhônga : 54.950 €
- les cotisations et adhésions aux organismes : 81.649 €
- les services extérieurs : 95.229 €

012 : Charges de personnel :

Ce chapitre s'élève à 2.582.073.84 €, regroupe l'ensemble des salaires et charges sociales versés au personnel titulaire ou contractuel et stagiaires, l'effectif au 1^{er} janvier 2019 est de 56 agents, soit 47,72 en équivalent temps plein. Volonté affirmée de structuration de l'EPCI.

014 : Atténuations de produits :

Ce chapitre est composé de :

- de la contribution pour le redressement des comptes publics : **cette contribution n'est plus individualisée mais sera directement déduite des dotations de l'Etat.**
- de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal et communal : **non connu au moment du vote du budget, sera notifié courant mai-juin par les services de l'Etat (montant estimé à 250.000 €)**
- des attributions de compensations versées aux communes membres : 6 147 668 €

Références : Délibérations du conseil communautaire du 10 02 2016 - 24 11 2016 - 19 01 2017 - 21 09 2017 - 30 01 2018 -31 01 2019							
Avec modification des communes nouvelles							
	AC année 2019			AC année 2019			AC année 2019
AMBLEON	-4 527.56	16	COLOMIEU	-3 459.37	31	PARVES ET NATTAGES	48 382.49
ANDERT ET CONDON	10 522.88	17	CONTREVOZ	9 453.95	32	PEYRIEU	186 663.45
ARBOYS	37 358.41	18	CONZIEU	-4 777.81	33	POLLIEU	4 621.64
ARMIX	-3 770.08	19	CRESSIN-ROCHEFORT	131 594.54	34	PREMEYZEL	752.40
ARTEMARE	38 106.00	20	CULOZ	1 626 117.14	35	ROSSILLON	-17 408.41
ARVIERE EN VALROMEY (Brénaz, Chavornay, Lochieu, Virieu le Petit)	-49 510.45	21	CUZIEU	-45 240.69	36	RUFFIEU	-24 541.64
BELLEY	2 326 667.06	22	FLAXIEU	1 396.58	37	ST GERMAIN	15 648.42
BEON	101 877.13	23	GROSLEE ST BENOIT	81 681.04	38	ST MARTIN DE BAVEL	-23 272.46
BREGNIER-CORDON	305 349.62	24	HAUT VALROMEY	-12 939.34	39	TALISSIEU	21 622.77
BRENS	279 167.10	25	IZIEU	21 473.77	40	VALROMEY SUR SERAN (Belmont-Luthézieu, Lompnieu, Sutrieu, Vieu)	-87 869.69
BURBANCHE	-9 215.94	26	LAVOURS	98 991.10	41	VIRIEU LE GRAND	1 800.32
CEYZERIEU	30 584.32	27	MAGNIEU (avec St Champ)	-487 913.02	42	VIRIGNIN	234 173.63
CHAMPAGNE-EN-VALROMEY	-22 147.93	28	MARIGNIEU	10 427.98	43	VONGNES	12 589.61
CHAZEY- BONS (avec Pugieu)	194 611.19	29	MASSIGNIEU	151 541.36			
CHEIGNIEU	-19 617.51	30	MURS ET GELIGNIEUX	164 491.36			
EN ROUGE AC NEGATIVES : VERSEMENTS DES COMMUNES A CCBS						-816 211.9	
EN NOIR AC POSITIVES : VERSEMENTS DE CCBS AUX COMMUNES						6 147 667.26	
TOTAL						5 331 455.36	

65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre regroupe les subventions aux budgets annexes pour permettre leurs équilibres.

Budgets	2014		2015		2016	2017	réalisé 2018	Prévision 2019	totaux
	Fonct	Inves 2041512	Fonct	Inves	Fonct	Fonct	Fonct	Fonct	
Port de Plaisance 89000	19 520.75 €		55 500.00 €		106 700.00 €	120 000.00 €	151 125.00 €	130 000.00 €	582 845.75 €
Batiment Sabla 88100	8 185.20 €		1 500.00 €						9 685.20 €
Batiment Colorplast 881	10 814.80 €		1 500.00 €						12 314.80 €
SPANC 88200	23 418.22 €		27 500.00 €						50 918.22 €
ZAC Picardière 89300						4 364.80 €		5 248.20 €	9 613.00 €
ZA Ousson 89200			285.13 €				42 981.77 €		43 266.90 €
ZA Pré du Pont 89100									0.00 €
Actipôle 89700			12 100.00 €	210 624.00 €	82 500.00 €	69 500.00 €	85 485.00 €	130 000.00 €	590 209.00 €
									0.00 €
Maison médicale 88300	81 000.00 €	161 689.50 €	65 404.72 €		39 000.00 €	27 500.00 €	46 800.00 €	64 500.00 €	485 894.22 €
Camping 89400	40 000.00 €	10 421.10 €	23 000.00 €		112 000.00 €	63 000.00 €	244 210.00 €	47 500.00 €	540 131.10 €
dont Indemnité d'éviction camping (jugement tribunal 18/01/2018)									
ZA en Sauvy 88900					7 853.81 €				7 853.81 €
									0.00 €
AR Orofusion 89500	77 800.00 €		9 600.00 €			140 100.00 €	23 434.00 €	20 000.00 €	270 934.00 €
									0.00 €
Développement Indus.			20 467.32 €						20 467.32 €
									0.00 €
ZA La Bussière 88500						515.00 €	346.34 €	200.00 €	1 061.34 €
GEMAPI 88700							263 025.00 €	280 000.00 €	543 025.00 €
Totaux	260 738.97 €	172 110.60 €	216 857.17 €	210 624.00 €	348 053.81 €	424 979.80 €	857 407.11 €	677 448.20 €	3 168 219.66 €

De plus, ce chapitre regroupe : les indemnités de fonctions versées aux élus, les subventions aux différents organismes et associations pour 412.715 €, répartis dans les domaines de compétences suivantes :

- domaine économique : 76.199 €
- domaine santé et social : 190.716 €
- domaines touristique culturel et sportif : 145.800 €

66 : Charges financières : les paiements des intérêts des emprunts pour 135.436 €

67 : Charges exceptionnelles : la subvention à l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier pour 319.000 €.

042 : Opérations d'ordre :

Ce chapitre regroupe les amortissements réalisés pour constater la dépréciation des biens, des études et des subventions versées.

B- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 24.570.965 € (dont le résultat reporté de 2018 de 8.434.763 €):

chapitres	libellés	montants réalisés en 2018	Prévisionnel 2019
013	Atténuation de charges	39 761 €	48 454 €
70	produits des services du domaine et ventes	719 323 €	793 084 €
73	impôts et taxes	11 936 413 €	12 112 063 €
74	les dotations et participations	2 451 021 €	3 070 602 €
75	autres produits de gestion courante	36 759 €	17 000 €
77	produits exceptionnels	169 132 €	5 000 €
42	opérations d'ordre	53 479 €	90 000 €
002	résultat reporté 2017-2018	7 299 667 €	8 434 763 €
	TOTAL	22 705 555 €	24 570 965 €

Les différents chapitres :

013 : Atténuations de charges : remboursement de la maladie par les assurances

70 : Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement le remboursement des charges de personnel mis à disposition des budgets et services annexes tels que les services ADS et SPANC, la gestion des déchets, GEMAPI, l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier, le SIVOM du Valromey

73: Impôts et taxes :

Ce chapitre regroupe l'encaissement de la fiscalité (hors taxe sur les ordures ménagères qui sont sur le budget annexe dédié) :

- taxe foncière sur le bâti et non bâti, la taxe d'habitation, la contribution foncière des entreprises (8.780.851 €)
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (1.614.693 €) et les produits des autres taxes telles que la taxe sur les surfaces commerciales (317.700 €), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (351.367 €)
- les attributions de compensation collectées auprès des communes (816.212 €)
- le fonds national de garantie des ressources (196.240 €)
- le produit de la taxe de séjour (estimé à 35 000 €)
- sans estimation de rôle supplémentaire des impôts locaux

Pour l'exercice 2019, il est proposé aux communes membres d'optimiser le CIF « Coefficient d'intégration Fiscale », afin d'obtenir une dotation d'intercommunalité plus élevée. Cette somme sera à partager avec les communes par l'intermédiaire d'un pacte financier et fiscal (création d'une DSC « dotation solidarité communautaire »).

Les bases fiscales 2019 ont été notifiées par les services de l'Etat, il est proposé le maintien des taux de 2018 :

Bases fiscales	2018 EFFECTIVES		2019 PREVISIONNELLES	différences sur bases sur n-1
TH	46 082 537		47 419 000	1 336 463
FB	47 218 415		48 397 000	1 178 585
FnB	1 149 608		1 177 000	27 392
CFE	20 336 641		20 767 000	430 359
Taux CCBS	2018		2019	2019
TH	3.62%		3.62%	
FB	3.57%		3.57%	
FnB	11.97%		11.97%	
CFE	24.74%		24.74%	

Produits fiscaux	2018		2019	différence en valeur sur n-1
TH	1 668 328 €	2.89%	1 716 568 €	48 240 €
FB	1 684 294 €	2.58%	1 727 773 €	43 479 €
FnB	137 608 €	2.38%	140 887 €	3 279 €
CFE	5 041 614 €	2.10%	5 147 420 €	105 806 €
TOTAL 1	8 531 844 €		8 732 648 €	200 804 €
<i>Evolution N - N-1</i>	168 780 €		200 804 €	

Les bases fiscales 2019 **des taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** ont été notifiées par les services fiscaux : ci-dessous proposition des taux

Bases TEOM	2018		2019	différences sur bases
TEOM territoire 1	34 807 905.00		35 608 137.00	800 232.00
TEOM territoire 2	11 999.00		-	11 999.00
TEOM ex CCTE				
Taux TEOM	2018		2019	
TEOM territoire 1	7.99%		7.99%	
TEOM territoire 2	7.99%			
TEOM ex CCTE				

Produits TEOM	2018		2019	différence en valeur sur n-1
TEOM territoire 1	2 781 151.61	2.30%	2 845 090.15	62 979.82
TEOM territoire 2	958.72		0.00	0.00
TEOM ex CCTE	0.00		0.00	0.00
TOTAL 2	2 782 110 €		2 845 090 €	62 980 €
<i>Evolution N - N-1</i>	81 028 €		62 980 €	

74 : Dotations et participations :

Ce chapitre regroupe l'encaissement :

- des dotations de l'Etat (notifiés après l'envoi des propositions de budgets aux élus, des réajustements ont donc été proposés en séance du 11 04 2019) telles que :
 - . la dotation de compensation DGF : **notifié 1 769 194 € (estimée à 1.768.584 €) déduction BP -610 €**
 - . la dotation d'intercommunalité : **notifié 209 929 € (estimation inscrite à 176.159 €) rajout BP 33 770 €**
- des dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle : 155 661 €
- les compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales : 286.360 €
- le Fonds de compensation de la Tva que reverse l'Etat sur l'entretien des bâtiments et de la voirie communale classée : 100.000 € (estimation)
- les subventions obtenues de la Région, du Département pour les actions menées

75 : Autres produits de gestion courante : le produit des locations (boulodrome couvert à Belley)

77 : Produits exceptionnels : 5 000 €

042 : Opérations d'ordre : les amortissements des subventions d'investissement perçues pour les actions menées

002 : Résultat reporté : l'excédent reporté de l'année 2018 pour 8 434.763.26 €, y compris la somme de 36.564 € provenant de l'intégration des résultats du Syndicat Mixte SCOT Bugey, intégré dans la CC Bugey Sud au 1^{er} janvier 2019.

II- Section d'investissement :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de territoire à moyen ou long terme, il contribue à accroître le patrimoine de la collectivité. Ces équipements permettent de garantir et maintenir des services publics de qualité et de proximité pour les citoyens.

Ils se concrétisent par l'achat de biens mobiliers et immobiliers, d'études et travaux sur ces biens soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création ; notamment sur le projet phare de Bugey Sud : la construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal.

A - Dépenses (vue d'ensemble) :

Les dépenses estimées par opération de la section d'investissement s'élèvent à 18.917.944 € . :

Dépenses d'investissement 2019				
Par opération		Réalisé 2018	Restes à réaliser	Projets 2019
Opérations financières et d'ordre		1 590 842 €		571 449 €
101 - terrains		12 021 €	170 000 €	200 000 €
102 - Bâtiment et équipement informatique		40 596 €	2 725 €	307 700 €
103 - Fonds concours et subvention équipement		55 408 €		200 000 €
104- Travaux de voirie		2 245 281 €	357 806 €	2 043 594 €
105 - Viarhõna		299 059 €	99 006 €	287 847 €
106 - Base multimodale d'aviron		56 782 €		12 000 €
107 - Equipement aquatique (lancement études)		51 000 €	127 650 €	9 952 850 €
108 - cascade de Glandieu				176 740 €
109 - boulodrome couvert		5 160 €	12 361 €	106 720 €
110 - Equipements touristiques et divers		116 025 €	78 638 €	982 667 €
111 - Musée Escale et maison du marais		9 355 €	8 130 €	57 800 €
112 - Schéma directeur eau/assainissement		2 160 €		
113- Mobilité voie douce				1 202 401 €
114 - Aménagement parking gare de Culoz		975 841 €	100 250 €	
115 - Les rivières				
116 - Aire d'accueil de grand passage		3 754 €	13 496 €	422 500 €
117 - Téléphonie mobile et fibre optique			3 500 €	140 000 €
119- Aménagement de l'espace planification				20 000 €
120- Bâtiment siège				1 050 000 €
45 - Opération pour compte de tiers		23 280 €		129 000 €
020- dépenses imprévues				81 114 €
total		5 486 564 €	973 562 €	17 944 382 €
			18 917 944 €	

B- Recettes) :

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 18 917 944 (dont 4.218.084 € de résultat reporté de 2018 et un autofinancement prévu en virement de la section de fonctionnement de 8.778.886

Recettes d'investissement 2019			
Par opération	Réalisé 2018	Restes à réaliser	Projets 2019
Opérations financières et d'ordre	2 330 734 €		1 950 785 €
101 - terrains	29 000 €		388 295 €
102 - Bâtiment et équipement informatique			
103 - Fonds concours et subvention équipement	1 160 €		
104- Travaux de voirie			
105 - Viarhòna	18 662 €	118 157 €	230 000 €
106 - Base multimodale d'aviron	8 440 €	10 630 €	
107 - Equipement aquatique			1 000 000 €
108 - cascade de Glandieu			54 000 €
109 - boulodrome couvert			30 286 €
110 - Equipements touristiques		66 416 €	349 829 €
111 - Musée Ecale et maison du marais			18 000 €
112 - Schéma directeur eau/assainissement			
113- Mobilité voie douce			654 847 €
114 - Aménagement parking gare de Culoz	60 000 €	681 864 €	122 365 €
115 - Les rivières	513 666 €		
116 - Aire d'accueil de grand passage			100 000 €
117 - Téléphonie mobile et fibre optique			16 500 €
119- Aménagement de l'espace planification			
120- Bâtiment siège			
45 - Opération pour compte de tiers	323 633 €		129 000 €
001 - résultat reporté 2018	6 419 039 €		4 218 084 €
021- Autofinancement (virement section fonct)			8 778 886 €
total	9 704 334 €	877 067 €	18 040 877 €
€) :			18 917 944 €

4 - Les budgets annexes :

En 2019, les principales programmations sont les suivantes :
(*équilibrés financièrement par une subvention du budget principal voir page 6*)*

Budget atelier-relais la bussièrè* : encaissement de créances

Budgets ZA en Sauvy : vente du dernier terrain disponible

Budget ZA Pré du Pont : zone en attente de cession des terrains

Budget ZAC La Picardièrè* : étude d'extension de la zone et d'équipements liés à des installations

Budget atelier relais Ousson Nord : encaissement des loyers des ateliers-relais

Budget Actipôle « Le pôle entrepreneurial à Virignin »* : actions de promotion, commercialisation et animation de la pépinière d'entreprise

Budget Orofusion* : encaissement des locations

Budget SPANC (service public d'assainissement non collectif) : continuité du service

Budget maisons médicales de Virieu le Grand et Culoz* : travaux de construction d'une nouvelle maison médicale à Culoz, livraison prévue en octobre 2019

Budget camping site du lac de Virieu le Grand* : frais de surveillance de baignade, entretien des terrains,

Budget port de plaisance* : travaux d'entretien et de préparation de plateforme pour l'implantation d'activités, participation au salon du plaisancier, installation de vidéo protection,

Budget ADS (application du droit des sols) : arrivée de 5 nouvelles communes, renforcement de l'équipe avec l'arrivée d'une nouvelle instructrice, préparation de la saisine par voie électronique avec le SIEA (obligatoire au 01/01/2022)

Budget gestion des déchets : continuité et finalisation des travaux d'installation de conteneurs semi-enterrés sur le territoire, finalisation de l'extension et de la rénovation des déchetteries de Belley, Culoz et Virieu-le-Grand. Une réflexion est en cours sur les principes fiscaux applicables au service des OM en matière de TVA.

Budget GEMAPI* : poursuite des actions prioritaires de réhabilitation environnementale et hydraulique des milieux aquatiques (contrats rivières : SERAN, FURANS, SHR) et poursuite des travaux liés aux plans de gestion des zones humides.

5 - Données synthétiques

Les ratios sont indicateurs de comparaison, il est difficile de comparer un EPCI à un autre du fait des compétences qui ne sont pas identiques, de la fiscalité appliquée différente (Fiscalité Professionnelle Unique, fiscalité additionnelle et fiscalité mixte).

Les Principaux ratios :

Les ratios du budget principal uniquement (exercice 2019)				
			ccbs	strate
ratio 1	Dépenses réelles fonctionnement /population		428.50	279
ratio 2	produits des impôts directs /population		349.69	269
ratio 2bis	produits des impôts directs /population		188.54	139
	<i>(en plus des impositions directes ce ratio intègre les prélèvements pour reversement de fiscalité (FPIC) et la fiscalité reversée aux communes (attributions de compensation) pour les groupements à fiscalité propre)</i>			
ratio 3	recettes réelles de fonctionnement /population		463.27	333
ratio 4	dépenses brutes d'équipement/population		495.51	73
ratio 5	dette/population		231.96	192
ratio 6	DGF/population (idem 2017 car non connu)		49.07	54
ratio 7	dépense personnel /dépenses réelles fonctionnement		17.40%	39.20%
ratio 9	Marge d'autofinancement =DRF+ DETTE/RRF		94.70%	89.00%
ratio 10	dépenses d'équipement brutes /RRF		106.99%	22%
ratio 11	dette/RRF		50.09%	57.80%
	population INSEE (source Préfecture fiche DGF) 2018 : 34 637 h		34637	

Source : les collectivités locales en chiffres 2018 DGCL - Fiche 4-7C - Gpt de communes (strate 20 000 à 50 000 habitants tous type de fiscalité)

L'Endettement : l'état de la dette fait ressortir un capital restant dû au 01.01.2019 de 14.085.157 € (tous budgets confondus)

Budgets	Année départ	Année Fin	Banque	Objet	Capital de départ	Taux	Remb	Capital restant dû 31/12/2018	Remboursement capital 2019	Remboursement intérêts 2019	Capital restant dû au 31/12/2019	
principal	2010	janv-30	CE	Terrain hôpital Belley	800 000 €	2.91%	A	468 379.20 €	59%	39 031.60 €	13 819.14 €	429 347.60 €
principal	2013	juin-28	CE	Base multimodale avron	450 000 €	4.08%	T	285 000.00 €	63%	30 000.00 €	11 169.00 €	255 000.00 €
principal	2004	mai-19	CA	ECO- Réhabilitation ferme Neyrieu	150 000 €	4.16%	T	6 642.16 €	4%	6 642.16 €	103.80 €	- €
principal		juil-17	CA	Centre aquatique	8 000 000 €	1.49%	M	7 621 849.75 €	95%	271 773.39 €	111 714.57 €	7 350 076.36 €
GEMAPI	2005	avr-19	CA	Tx enrochement S. FURANS	38 000 €	4.21%	A	3 249.23 €	9%	3 249.23 €	136.79 €	- €
GEMAPI	2016	mai-21	CA	TX Investissement SM SERAN	350 000 €	0.67%	M	170 630.34 €	49%	70 270.96 €	927.68 €	100 359.38 €
port	2015	déc-34	CA	Port plaisance - phase 1	700 000 €	3.21%	M	593 430.26 €	85%	28 847.00 €	18 627.16 €	564 583.26 €
port	2015	sept-35	CE	Port plaisance - capitainerie	400 000 €	1.77%	M	344 232.73 €	86%	17 814.14 €	5 948.86 €	326 418.59 €
maison médicale	2012	janv-27	CA	Maison médicale - Virieu	103 620 €	4.98%	A	68 915.52 €	67%	6 260.26 €	3 431.99 €	62 655.26 €
maison médicale	2011	août-26	CA	Maison médicale - Virieu	325 000 €	3.50%	A	193 970.28 €	60%	21 429.19 €	6 788.96 €	172 541.09 €
OROFUSION	2006	mars-20	CA	Bât relais Catcel et O. Frères	600 000 €	3.30%	A	95 489.16 €	16%	46 969.60 €	3 151.14 €	48 519.56 €
gestion déchets	2008	févr-23	CE	Const quai de transfert déchets	800 000 €	4.83%	A	319 969.30 €	40%	58 103.36 €	15 454.52 €	261 865.94 €
gestion déchets	2018	avr-33	BP	Tx et conteneurs semis-enterrés	2 000 000 €	1.19%	M	1 918 482.04 €	96%	123 495.34 €	22 157.78 €	1 794 986.70 €
Ousson nord	2014	nov-29	CA	Bâtiment Sabla	128 500 €	2.74%	M	98 568.37 €	77%	7 854.43 €	2 602.61 €	90 713.94 €
Ousson nord	2014	nov-29	CA	Bâtiment Colorplast	285 000 €	2.74%	M	218 614.67 €	77%	17 420.28 €	5 772.36 €	201 194.39 €
La bussière	2016	juil-20	CA	Bât La Bussière CCV	106 906 €	0.61%	M	42 628.97 €	40%	26 875.74 €	184.98 €	15 753.23 €
Actipôle	2015	sept-35	CE	Bâtiment Actipôle	1 900 000 €	1.77%	M	1 635 105.37 €	86%	84 617.19 €	28 257.09 €	1 550 488.18 €
				TOTAUX	17 137 026 €			14 085 157.35 €	860 653.87 €	250 248.43 €	13 224 503.48 €	

ratio	capital restant dû	par habitant	
	14 085 157	34 637	Population INSEE
			au 1 01 2018
année 2016	253 €		
année 2017	407 €		
année 2018	450 €		
année 2019	407 €		

2018	Capacité de désendettement du budget principal		
	capital restant dû	8 381 871 €	(seulement budget principal)
	CAF BRUTE	1 941 244 €	
		4.318	soit 4 ans et 4 mois
2018	Capacité de désendettement tous budgets confondus		
	capital restant dû	14 085 157 €	(tous budgets)
	CAF BRUTE (budget principal)	1 941 244 €	
		7.26	soit 7 ans et 3 mois

Rappel de la CAF 2018 :

soldes intermédiaires de gestion	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
charges de gestion courante	13 224 839 €	13 023 608 €	12 386 340 €	12 949 875 €
<i>(dont subvention aux budgets annexes)</i>	121 472 €	158 854 €	234 965 €	857 407 €
recettes de gestion courante	16 197 359 €	16 204 240 €	15 721 590 €	15 183 277 €
excédent du budget de gestion	2 972 520 €	3 180 632 €	3 335 250 €	2 233 402 €
charges financières	144 862 €	127 324 €	82 965 €	142 136 €
charges exceptionnelles	113 702 €	339 494 €	545 539 €	331 864 €
<i>(dont subvention à l'Office de tourisme)</i>	95 100 €	339 200 €	535 965 €	316 538 €
produits financiers	337 €	169 €	0 €	0 €
produits exceptionnels	3 526 €	39 412 €	137 835 €	169 132 €
CAF Brute	2 717 819 €	2 753 395 €	2 844 581 €	1 928 534 €
Remboursement du capital	278 130 €	278 721 €	268 743 €	354 459 €
CAF Nette	2 439 689 €	2 474 674 €	2 575 838 €	1 574 075 €

En 2017 la CCBS a bénéficié d'un rôle supplémentaire de 900 000€, somme qui a permis pour l'année 2017 de disposer d'une CAF nette de 2.600 000 €. Sans cet apport exceptionnel la **CAF nette** pour l'année 2017 de CCBS aurait été de l'ordre 1 700 000 €.

Montant tout juste nécessaire pour **le financement annuel des travaux de la voirie en investissement qui s'élèvent à 1 900 000 €.**

L'année 2018, première année de fonctionnement sans bouleversement de périmètre ou de compétences, fait apparaître une CAF à hauteur de 1 700 000 €, (stabilité au regard de 2017)

Conséquences directes des hausses de charges et réductions de recettes depuis 2014 du fait :

- l'intégration de compétences nouvelles imposées par l'ETAT, logement sociaux, commerce, politique de la ville, mobilité, MSAP,
- l'intégration de compétences nouvelles imposées GEMAPI avec financement
- Besoins structurels (agrandissement)....
- le besoin en ressources des budgets annexes (Port, Actipole, équipements touristique, ...)
- le développement de la compétence tourisme
- l'intégration de compétence souhaitée du centre aquatique
- le retour aux communes (ex CC du Colombier) de la compétence scolaire
- le recrutement d'agents nécessaire à l'exercice des compétences
- le financement de retour de la compétence des Gymnases de 2017 à 2021
- le fait d'avoir contracté le prêt centre aquatique et de son remboursement depuis 2017

- le fait d'avoir intégré des dépenses liées à la compétence à venir eau/assainissement
- la contribution au FPIC
- la hausse de la contribution au redressement des comptes publics

Pour l'année 2019 la communauté de communes Bugey Sud va dégager une CAF de l'ordre de **1 500 000 à 1 600 000€**, ce qui a pour conséquence que les **investissements de 2019, déduction faite du budget voirie**, seront financés uniquement par les excédents antérieurs du budget général. Pour les années ultérieures, la communauté de communes Bugey Sud devra trouver des marges de manœuvres par tous moyens afin d'augmenter sa CAF, nécessaire aux besoins du territoire.

La communauté de communes Bugey Sud devra développer des outils pour améliorer son CIF « Coefficient d'intégration Fiscale » (pacte fiscal et financier) et développer toutes les formes de mutualisation du bloc communal (communes et CCBS).

L'année 2019 doit être une année de réflexion pour définir avec l'ensemble des élus du territoire des méthodes et des propositions concrètes et chiffrées.

Fait à Belley, le 4 avril 2019

La Vice-Présente en charge des finances
et des ressources humaines
Mireille Charmont-Munet